



Annexes aux GC pour contrat en ligne pour le produit My Business by La Régie Digitale

1. Dispositions supplémentaires pour le produit My Business; co contractante

- 1.1. Les dispositions ci-après s'appliquent au produit My Business, en plus des conditions générales (CG) pour contrat En ligne. La prestataire peut adapter les dispositions des CG et de l'annexe à tout moment Le client peut consulter les CG actuelles sur www.laregiedigitale.fr ou commander un exemplaire auprès de la prestataire. Lors de chaque utilisation du service My Business, le client confirme avoir pris connaissance des CG en vigueur et les avoir acceptées. La cocontractante du client est La Régie Digitale SASU (la «prestataire»)

2. Prestations fournies dans le cadre du produit My Business. La prestataire, avec l'aide de partenaires de services, met à disposition du client des magasins en ligne sur le modèle d'un logiciel en tant que service (Software as a Service ou Saas) en ligne. Le contenu et les détails relatifs à l'étendu des prestations et fonctionnalités des différentes variantes du produit My Business sont définis par le contrat ou par les descriptions du produit en vi gueur, qui peuvent être consultées sous www.mybusi.com/offres.

- 2.1. **Étendue.** La prestataire met à disposition du client le magasin en ligne «My Business», disponible sur le Cloud, en vue d'une utilisation sur Internet limitée dans le temps, en principe contre rémunération. Le client reçoit le droit non exclusif, incessible et librement révocable d'accéder à My Business au moyen d'un navigateur Internet et d'utiliser My Business à ses propres fins commerciales exclusivement conformément aux présentes conditions, pendant toute la durée du contrat L'utilisation est réservée au client désigné dans le contrat y compris aux succursales et aux établissements qui dépendent juridiquement du client Le prestataire peut offrir des versions gratuites de My Business avec des fonctionnalités limitées, étant précisé que le client ne peut faire valoir aucun droit à l'utilisation de telles versions gratuites.
- 2.2. **Conditions d'utilisation.** Les conditions de base pour l'utilisation de My Business sont notamment exercice des droits civils et siège/domicile en France; accès à Internet et création d'un compte client personnel vérifié, avec une adresse électronique valable; en fonction de la variante du produit My Business, les contrats séparés correspondants (voir le chiffre 2 3, «Autres prestations») conclus avec des prestataires tiers, p. ex. pour le traitement des paiements, l'hébergement de domaines et de messageries électroniques ou la gestion de la logistique et des marchandises.
- 2.3. **Autres prestations.** La prestataire peut proposer d'autres prestations sur My Business, qu'il s'agisse de ses propres prestations ou de prestations de tiers, ainsi qu'intégrer des liens renvoyant vers d'autres prestations. De telles autres prestations font l'objet de contrats séparés entre le client et la prestataire, respectivement entre le client et les tiers . Les éventuelles prestations de tiers offertes par le biais du produit My Business (connexions à des Systèmes de shop ou de paiement de tiers, widgets, plugins, etc) ne font jamais l'objet de la relation contractuelle entre la prestataire et le client Elles sont soumises à des dispositions en matière de paiement d'utilisation et de protection des données séparées conclues entre le client et le prestataire tiers concerné. La prestataire ne donne aucune garantie et décline toute responsabilité à cet égard. Le client ne peut en principe faire valoir aucun droit à l'utilisation de ces autres prestations.
- 2.4. **Disponibilité.** Bien que la prestataire fasse tout son possible pour assurer une disponibilité optimale de My Business, elle ne fournit aucune assurance ou garantie quant à son fonctionnement sans interruption ni panne. Ce principe vaut également pour les interruptions consécutives à des travaux d'entretien. Dans la mesure du possible, ceux-ci sont effectués aux heures creuses et s'ils sont planifiés, préalablement annoncés au client sous une forme appropriée. Toute prétention en garantie du client est exclue dans la mesure autorisée par la loi. Sont notamment exclues toutes les prétentions en garantie en lien avec des prestations ou des plateformes de tiers. Les partenaires de services ne fournissent aucune assurance ni garantie au client Celui-ci doit faire valoir toutes ses prétentions envers la prestataire, en qualité de partenaire contractuel. La prestataire fournit ses prestations au point de raccordement entre le centre de calcul qu'elle utilise et Internet Le client est responsable de la connexion Internet entre lui et le centre de

calcul.

- 2.5. **Accès à My Business.** La prestataire est autorisée à bloquer l'accès du client à My Business, dans la mesure où le client viole les obligations qui lui incombent en vertu du contrat ou des CG en vigueur et qu'il ne remédie pas à une telle violation dans le délai fixé par écrit par la prestataire. Par ailleurs, la prestataire est en droit pour des raisons de sécurité ou de bon fonctionnement de bloquer l'accès avec effet immédiat Jusqu'à ce que la menace soit éliminée. Le chiffre 8.3 des CG pour contrat Online demeure réservé. La prestataire peut en outre modifier en tout temps, à son entière discrétion, les conditions d'utilisation (voir le chiffre 2.2, «Conditions d'utilisation»)
- 2.6. **Modification et interruption des prestations.** Dans la mesure permise par la loi, la prestataire est en droit à son entière discrétion et sans assumer de responsabilité à cet égard, de modifier, de suspendre, de restreindre ou d'interrompre en tout temps tout ou partie des prestations et de leurs fonctionnalités
- 2.7. **Hébergement de domaines et de messageries électronique.s** L'hébergement de domaines et de messageries électroniques ne fait pas partie du service My Business. Si le client souhaite exploiter My Business avec son propre nom de domaine et utiliser des services de messagerie électronique, il doit mettre lui-même en place les éléments nécessaires par l'intermédiaire de prestataires tiers.

3. Configuration, assistance, rapports

- 3.1. **Configuration.** La mise en place ainsi que la mise en service de My Business et du compte client incombent au client
- 3.2. **Assistance.** Selon la variante du produit My Business concernée(à l'exclusion des versions gratuites), la prestataire offre au client par le biais d'un formulaire en ligne, une assistance par téléphone ou par courrier électronique en cas de problème lors de l'utilisation de My Business. En outre, la prestataire peut mettre à disposition un blog et une FAQ (*Frequently Asked Questions*) Les informations qui l'd figurent servent uniquement d'information et d'orientation générales; elles ne prétendent en aucune façon à l'exhaustivité ni au bien-fondé dans les cas individuels. La prestataire ne fournit aucune assistance en lien avec les prestations de tiers (voir également le chiffre 2.3, «Autres prestations») Une éventuelle assistance à cet égard fait l'objet du contrat correspondant conclu entre le client et le prestataire tiers
- 3.3. **Rapports.** La prestataire peut mettre à disposition du client un rapport contenant les chiffres clés usuels en relation avec l'utilisation de son produit My Business par le client (version gratuite exclue) Ces rapports sont généralement établis mensuellement, de manière automatisée. Ils ne prétendent nullement à l'exactitude et à l'exhaustivité.

4. Obligations du client

- 4.1. **Données et contenus.** L'importation, la gestion, l'entretien et la sauvegarde (voir également le chiffre 4.2 «Copies de sécurité») de toutes les données, de tous les contenus et de tous les documents (photographies, descriptions de produits, graphiques, informations Juridiques,etc) dans My Business incombent au client en ce qui concerne les droits et les garanties relatifs à ces données et contenus, les dispositions des CG pour contrat En ligne s'appliquent par analogie (chiffre 5)
- 4.2. **Copies de sécurité.** Il appartient au client de conserver des copies des données et des contenus saisis dans My Business (y compris toute donnée concernant les clients finaux selon le chiffre 94) et d'effectuer régulièrement des copies de sécurité. Il incombe au client de respecter les prescriptions légales relatives à la conservation des documents commerciaux.
- 4.3. **Prescriptions légales.** Le client est tenu d'exploiter My Business conformément aux exigences légales en vigueur. Ainsi, lors de l'offre de biens et de services dans le cadre de l'utilisation du produit My Business notamment. le client doit veiller lui-même à obtenir les autorisations éventuellement nécessaires et à respecter en tout temps l'ensemble des dispositions légales applicables, en particulier les dispositions de la Loi Française contre la concurrence déloyale. de la Loi sur les télécommunications. de la Loi Française sur la protection des données (RGPD de l'UE). de la Loi française sur l'alcool (lois sur les denrées alimentaires et les objets usuels , du Code pénal sur l'indication des prix , des lois sur les produits du tabac et les produits contenant des succédanés de tabac destinés à être fumés , de la législation française applicable et. s'il y a lieu, des lois et des normes étrangères en vigueur (p ex dispositions relatives à la TVA et à l'exportation) En outre, le client est lui-même tenu d'intégrer dans My Business la relation contractuelle avec ses utilisateurs (en particulier sous forme de conditions générales (CG) et de dispositions sur la protection des données) de manière exhaustive et conforme au droit, ainsi que de respecter cette relation contractuelle. La prestataire ne s'engage en aucune façon à garantir ou à vérifier le respect des normes correspondantes vis-à-vis du client ou de l'utilisateur de My Business. Le client libère entièrement la prestataire de tous les frais et de toutes les prétentions de tiers à l'encontre de la prestataire y relatifs
- 4.4. **Compte client** Le client s'engage à tenir à Jour et à traiter de manière confidentielle les données de compte et d'accès à My Business. En transmettant les données d'accès à des tiers, le client garantit le respect des CG par ceux-ci et assume l'entière responsabilité de leurs actions. Le client est tenu d'informer sans délai la prestataire de tout abus ou de toute menace d'abus par des tiers. En cas d'utilisation illicite, dommageable ou contraire aux présentes CG, la prestataire se réserve le droit de bloquer l'accès du client à My Business Jusqu'à ce qu'il soit remédié à la violation. Les violations répétées ou graves entraînent une résiliation immédiate. Le client ne peut faire valoir aucune prétention à cet égard, et la prestataire ne répond d'aucun dommage ni d'aucune perte en résultant.
- 4.5. **Restrictions .** Le client s'engage à ne pas extraire le code source du logiciel sur lequel repose My Business, à ne pas distribuer, louer, fournir en leasing, modifier, décompiler, ou désassembler ce logiciel et la documentation y relative, ainsi qu'à ne pas créer d'œuvres dérivées à partir de ce logiciel et de la

documentation. Il est interdit de céder le produit My Business à des tiers, de le mettre à disposition de tiers ou de l'utiliser pour des tiers (y compris sociétés liées)

5. **Rémunération** Le montant de la rémunération convenu dans le contrat pour l'utilisation de My Business est facturé au client au moment de la conclusion du contrat. à savoir lorsque le client confirme accepter le contenu du contrat. et doit être payé par les moyens de paiement mis à disposition au plus tard 30 Jours après la conclusion du contrat.
6. **Entrée en vigueur, durée et résiliation du contrat**
 - 6.1. Le contrat relatif à My Business est conclu en ligne, généralement pour une durée déterminée d'un an. Il est ensuite automatiquement prolongé d'année en année, à moins qu'une partie ne le résilie par écrit avec un préavis de [30]Jours pour la fin de la période contractuel le en cours (à l'exclusion des offres spéciales pour lesquelles une durée différente est prévue) Une mise à jour des produits est possible en tout temps. Le montant déjà acquitté pour la durée résiduelle de l'ancien contrat est déduit de la rémunération prévue pour le nouveau contrat. Les versions gratuites de My n'ont pas de durée déterminée et peuvent être résiliées en tout temps par les deux parties sans indication de motifs
 - 6.2. Si les produits My Business restent inactifs ou ne sont pas utilisés pendant une longue période, la prestataire est libre, à son entière discrétion, de résilier les contrats (après l'expiration d'un délai de 7 Jours fixé par courrier électronique enJoignant au client de se connecter au compte client) et. dans la mesure permise par la loi, d'effacer irrévocablement le magasin en ligne concerné, y compris tous les contenus qui s'y trouvent.
 - 6.3. S'agissant de l'exportation de données du client provenant de My Business après l'expiration ou la résiliation du contrat. le chiffre 9.4 («Données au terme du contrat») s'applique.
7. **Propriété intellectuelle et droits de tiers (en complément au chiffre 6 des CG pour contrat En Ligne)** Tous les droits de propriété et de protection (notamment les droits d'auteur, les droits sur les marques et les droits liés aux brevets) sur le logiciel sur lequel repose My Business reviennent à la pres tataire, respectivement aux partenaires de services mandatés. Les droits du client sont limités à l'utilisation conforme des prestations selon le chiffre 2 («Prestations fournies dans le cadre du produit My Business»)
8. **Responsabilité (en complément au chiffre 9 des CG pour contrat Online)**

Si le client viole les obligations qui lui incombent en vertu du chiffre 4.2 («Copies de sécurité»). la prestataire ne répond pas de la perte ou de la corruption des données. La limitation de la responsabilité prévue aux chiffres 9.2 et 9.3 des CG pour contrat Online s'applique au surplus.
9. **Données du client et protection des données (en complément au chiffre 11 des CG pour contrat En ligne)**
 - 9.1. **Données du client** La prestataire, respectivement les partenaires de services mandatés, collectent et traitent les données personnelles du client (les «données du client») aux fins de la mise à disposition des prestations contractuelles ou de l'exécution du contrat (raison sociale, nom de la personne de contact, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, etc) En recourant à des services de tiers offerts dans My Business (voir le chiffre 2.3,«Autres prestations»). Le client consent à ce que la prestataire transmette à ces prestataires tiers, dans la mesure où une telle transmission est techniquement nécessaire, les données du client demandées en vue de l'exécution du contrat (voir également la [déclaration relative à la protection des données www.laregiedigitale.fr/rgpd](#))
 - 9.2. **Données concernant les clients finaux** (il Les données relatives aux clients finaux et aux tiers saisies par le client dans My Business, (ii) les données mises à disposition de la prestataire par le client aux fins de leur importation dans My Business, ainsi que (iii) les données relatives aux clients finaux et aux tiers générées par le client dans My Business (collectivement les «données concernant les clients finaux») sont la propriété du client La prestataire traite les données concernant les client s finaux de manière confidentielle. Le client est tenu de respecter les prescriptions du droit en matière de protection des données applicable. Il doit s'assurer qu'il est autorisé à mandater la prestataire et à lui transmettre les données concernant les clients finaux dans ce cadre. En particulier, le client est tenu d'obtenir toutes les autorisations éventuellement nécessaires et de remplir toutes ses obligations d'information. Si des tiers font valoir des prétentions contre la prestataire en lien avec le traitement conforme au contrat des données concernant les clients finaux, le client est tenu d'indemniser intégralement la prestataire
 - 9.3. **Traitement de données sur mandat** Dans la mesure où les données concernant les clients finaux sont des données personnelles que la prestataire traite en qualité de sous-traitant, le client reste le seul responsable du traitement de ces données, au sens de la législation sur la protection des données applicable, vis-à-vis de la prestataire, si bien qu'il est responsable de la licéité de la collecte, du traitement et de l'utilisation de ces données conformément aux dispositions légales. Les dispositions suivantes s'appliquent au surplus
 - 9.3.1. En vue de fournir les prestations convenues dans le con trat, la prestataire traite pour le compte du client, pendant toute la durée du contrat, les données personnelles que le client lui a transmises (noms et coordonnées des clients finaux ainsi que des collaborateurs actuels et potentiels du client, informations relatives à la relation entre le client et ces personnes, autres caractéristiques concernant ces personnes, données financières, données personnelles que le client lui a communiquées dans le cadre de son utilisation des prestations convenues dans le contrat, etc), et conserve et traite ces données personnelles sur ses systèmes tèmes dans le but précité pour le compte du client
 - 9.3.2. Sous réserve de dispositions légales impératives, la prestataire ne traite les données personnelles qu'en vue de l'exécution du contrat, et uniquement aux fins indiquées par le client et conformément aux instructions documentées transmises par celui-ci. Les instructions du client

- reposent avant tout sur le contrat et sur la manière dont le client utilise les prestations offertes par la prestataire (notamment les outils en ligne mis à sa disposition)
- 9.3.3. Dans la mesure où les personnes autorisées à traiter les données personnelles ne sont pas soumises à une obligation légale de secret appropriée, la prestataire veille à ce qu'elles s'engagent à respecter la confidentialité de ces données.
- 9.3.4. En vue de protéger les données personnelles, la prestataire met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adéquates satisfaisant aux exigences imposées par la loi française sur la protection des données et par l'art. 32 du règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD)
- 9.3.5. Dans la mesure du possible, la prestataire adopte des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'aider le client à remplir son obligation d'informer la personne concernée conformément au droit en matière de protection des données applicable; elle répond en outre aux demandes du client relatives aux droits de la personne concernée.
- 9.3.6. La prestataire informe sans délai le client si, d'après elle, une instruction pour le traitement des données personnelles qu'il a transmise est susceptible de violer le droit en matière de protection des données applicable.
- 9.3.7. La prestataire aide le client à remplir les obligations qui lui incombent en vertu du droit en matière de protection des données applicable (p ex. art. 32 à 36 RGPD ou dispositions correspondantes du droit français en matière de protection des données) La prestataire informe immédiatement le client de toute atteinte à la protection des données relevant de la sphère de responsabilité de la prestataire.
- 9.3.8. La prestataire transmet au client toutes les informations dont celui-ci pourrait avoir raisonnablement besoin pour documenter de manière adéquate le respect, par la prestataire, des prescriptions du présent chapitre 9.3. Lorsque ceci est impérativement nécessaire en vertu du droit en matière de protection des données applicable et que les informations transmises par la prestataire s'avèrent insuffisantes, celle-ci autorise le client, dans la mesure imposée par la loi et à ses propres frais, à effectuer lui-même des inspections ou à mandater à cet effet un inspecteur agréé par la prestataire et soumis à une obligation de confidentialité. De telles inspections ne doivent toutefois pas compromettre le bon déroulement des opérations de la prestataire ou des sous-mandataires concernés. Ces inspections doivent être effectuées après concertation préalable et durant les heures normales d'exploitation; elles ne doivent en aucun cas nuire à la protection de secrets ou de données personnelles d'autres clients de la prestataire.
- 9.3.9. La prestataire est autorisée à confier le traitement de données personnelles à des tiers (les «sous-mandataires»), notamment à des fins d'exploitation, de développement et de maintenance de l'infrastructure informatique utilisée par la prestataire en vue de fournir ses prestations. Le client consent à une telle externalisation. Une liste des éventuels sous-traitants ultérieurs de la prestataire est disponible sous www.laregiedigitale.fr/sous-traitants. La prestataire est autorisée à modifier cette liste, auquel cas elle en informe le client de manière appropriée. Le client est réputé accepter la modification s'il ne s'oppose pas dans les 15 Jours suivant la notification (ou dans un délai plus court fixé en cas d'urgence par la prestataire) Si le client s'oppose dans les délais à la modification notifiée, la prestataire peut choisir soit de renoncer à mettre en œuvre ladite modification, soit de mettre un terme au contrat avec effet immédiat
- 9.3.10. Dans la mesure où elle en a préalablement avisé le client, la prestataire est en droit de facturer au client les frais et les dépenses encourus afin de fournir les prestations prévues aux chiffres 9.3.5, 9.3.7 et 9.3.8.
- 9.4. **Données au terme du contrat** À l'expiration de la durée du contrat, le client ne peut plus accéder aux données concernant les clients finaux. Il incombe au client d'exporter les données concernant les clients finaux avant la fin de la durée du contrat, à l'aide de la fonction d'exportation prévue dans le produit My Business, et de les enregistrer chez lui en vue de leur utilisation ultérieure. La prestataire n'est pas tenue de remettre les données du client au-delà du terme du contrat (p ex. mise à disposition en tant que fichier «dump SQL» ou dans tout autre format spécifique) Dans la mesure où la prestataire n'est pas légalement tenue de conserver les données du client, elle les efface à la fin du contrat Si un tel effacement n'est possible qu'en déployant des efforts disproportionnés (par ex. dans des backups), la prestataire est en droit de bloquer l'accès aux données du client plutôt que de les effacer. La prestataire est toutefois autorisée à utiliser les données concernant les clients finaux (y compris après la fin du rapport contractuel) sous forme anonymisée aux fins d'analyse des défaillances, de développement des fonctionnalités des logiciels ou de benchmarking.